



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2022

Délibération : N° 2022-30

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Andrew BOIVENT, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Marie-Madeleine PRUSSE, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : M. Grégory RONDIER

Droits de place Foires et Marché, redevance pour étalage et pour occupation du domaine

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil

Municipal d'actualiser les tarifs des places pour les foires et marchés, étalage et autres occupations du domaine public.

Tarifs des droits de place sur les foires et marchés

Cirques et Chapiteaux

➤ Jusqu'à 200 places / jour

35,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022

- Plus de 200 places / jour 50,00 €
- Forfait électrique / jour 15,00 €

Cimetière – Tarif des concessions

- Concession de 30 ans 150,00 € les 2 m²

Cimetière – Tarif du Columbarium

- Concession de 30 ans 600,00 €

Location matériel à l'heure

- Pelle case avec chauffeur 60,00 €
- Camion avec chauffeur 57,00 €
- Nettoyage salle 35,00 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs d'occupation tels que détaillés ci-dessus,

PRECISE qu'aucune prestation ne sera accordée aux particuliers,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

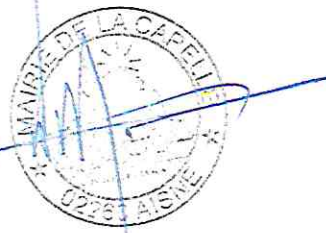
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022